

VACANCE DE POSTE		
	Un professeur agrégé ou certifié Section CNU <i>Et/ou Discipline Informatique</i>	
	<u>Date de prise de fonction</u> Susceptible d'être vacant à partir du 1 ^{er} février 2027	<u>Mode de recrutement</u> Affectation soumise à durée de séjour d'une durée de 2 ans

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

Ancrée dans son environnement et sa région, l'UNC a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. A ce titre, elle préside le CRESICA, consortium regroupant 9 organismes de recherche en Nouvelle-Calédonie, et co-porte avec l'University of South Pacific (Fidji) le PIURN, réseau des universités du Pacifique insulaire. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, coordonnée au niveau local et régional, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 500 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Economie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 1 CFA, 1 service de la formation continue, 3 unités de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques (Nouvelle en province Sud et Baco en province Nord), un campus connecté à Wallis-et-Futuna, des infrastructures modernes (*learning centre*, installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes (plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, entrepreneuriat étudiant, etc.), des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique et un environnement et une qualité de travail uniques.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue. Elle est ainsi lauréate de plusieurs appels à projets (AAP) structurants pour l'établissement :

- AAP Nouveaux cursus à l'université, avec son projet TREC qui accompagne la réussite en licence avec la mise en place de parcours en 5 ou 7 semestres ;
- AAP Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures, avec son projet CROSS qui porte des dispositifs innovants d'orientation du secondaire vers le supérieur ;
- AAP Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avec son projet StART UNC pour le développement de la formation professionnelle ;
- AAP Excellences, avec son projet DiversitéS qui vise à transformer l'établissement en s'appuyant sur une signature, celle des diversités biologiques, culturelles et linguistiques ;
- AMI Compétences et Métiers d'Avenir, avec son projet AVENIR NC pour le développement de formations en lien avec la décarbonation de l'industrie.

L'UNC porte également des actions dans le cadre de projets pilotés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- TRIAD, projet lauréat de l'AAP Plan Innovation Outre-Mer, qui vise à développer des systèmes alimentaires durables en Nouvelle-Calédonie ;
- Campus N, projet lauréat de l'AMI Compétences et Métiers d'Avenir, pour le développement des formations en lien avec la transition numérique.

L'UNC est enfin labellisée « SAPS » (Science Avec et Pour la Société) depuis 2024 grâce à son projet Nebelo, porté en collaboration avec plusieurs acteurs calédoniens, qui vise à rapprocher la science de la société par le biais d'un dialogue renforcé entre sciences exactes et sciences humaines et sociales et par des actions de médiations scientifiques à destination de tous les publics.

Profil recherché :

Un emploi d'enseignant agrégé ou certifié en informatique est susceptible d'être à pourvoir à l'université de la Nouvelle-Calédonie à compter du 1er février 2027. Une polyvalence est globalement attendue en enseignement dans la licence Informatique y compris le parcours L3 MIAE et le Master MIAE, avec une implication à terme dans la responsabilité pédagogique et la coordination des vacataires.

Activités d'enseignements :

La personne recrutée interviendra au département des Sciences, Techniques et Santé au sein d'une petite équipe d'enseignants-chercheurs en Informatique complétée par des vacataires professionnels. Elle assurera des enseignements classiques de la licence Informatique (y compris le parcours MIAE) de niveau L1 au niveau L3 (enseignements communs aux licences d'informatique et de mathématiques). La personne recrutée pourra notamment intervenir sur des enseignements de mathématiques appliquées à l'informatique, d'algorithmique et programmation en Python, de programmation orientée objet, de systèmes d'exploitation, de réseaux, de génie logiciel, d'architecture des ordinateurs, etc. Elle pourra animer et coordonner une équipe d'enseignants vacataires. La personne recrutée pourra aussi potentiellement intervenir en Master MIAE. Elle aura également à s'impliquer dans l'encadrement des projets tuteurés, et le suivi des stages.

Responsabilités collectives (le cas échéant) :

Le candidat devra faire preuve d'engagement dans la vie de l'université et contribuer à son rayonnement et à son développement. Il est notamment attendu un investissement dans les responsabilités pédagogiques et dans la promotion des formations de l'établissement.

Contacts utiles :

Mathieu BUFFET, directeur du département des sciences, techniques et santé : mathieu.buffet@unc.nc

Madame Nazha SELMAOUI-FOLCHER, référente disciplinaire Informatique : nazha.selmaoui@unc.nc

Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : recrutement-enseignants@unc.nc

Nima ABDILLAHI, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement-enseignants@unc.nc

Les dossiers de candidature (pièce d'identité, curriculum vitae, lettre de motivation, arrêté justifiant le classement, arrêté de la dernière affectation et le cas échéant, justificatif de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) sont à déposer directement dans GALAXIE/VEGA <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/index.jsp>

au plus tard le 02/11/2026

Conditions pour bénéficier d'une affectation soumise à durée de séjour en outre-mer

- **Etre PRAG ou PRCE titulaire** et justifier d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors des territoires de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna, sauf pour l'agent dont le centre des intérêts moraux et matériels se situe en Nouvelle-Calédonie.

Modalités d'accueil dans le supérieur des PRAG-PRCE titulaires en affectation soumise à durée de séjour

(décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

- **Séjour de 2 ans renouvelable 1 fois**, sur demande de l'enseignant et après accord de l'UNC
- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités¹
- **Perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année d'affectation (4 fractions maximum)
Conditions d'éligibilité : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de l'affectation (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)
- **Perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR)** pour les enseignants en position d'activité au moment de leur affectation, comprenant :
 - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 80% pour l'enseignant et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
 - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

	Montant	Total perçu
Enseignant	7 948 €	7 948 €
Conjoint	5 045 €	12 993 €
Par enfant à charge	937 €	13 930 €

Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins cinq années avant l'affectation en Nouvelle-Calédonie

- **Perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale *(décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)*
- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une affectation de 2 ou 4 ans *(décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)*

¹ Sauf situations particulières prévues par la réglementation